

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO et Hélène CÔME.

Monsieur Daniel BOSSE donne pouvoir à Madame Laurence VAUVERT ;
Monsieur Didier BRILLANT donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD ;
Monsieur Jason REGNIER donne pouvoir à Madame Marie GARCIA ;
Madame Sandrine JOURNE donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET ;

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. **Compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2016**

Après une modification de forme et de fond prises en compte, le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

2. **Gratuité des transports scolaires et carte Imagin'R**

Monsieur le maire explique qu'il convient de délibérer pour maintenir la gratuité des transports pour les écoliers et pour le maintien de la participation financière de la commune pour la carte IMAGIN'R des collégiens et lycéens, à hauteur de 191,90 €.

Il est à noter que le Département des Yvelines a décidé de ne plus subventionner les lycéens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Tarif activités sportives municipales

Madame Nadine GOHARD explique que les activités sportives, encadrées par l'éducateur sportif municipal, étaient jusqu'à présent gérées en partenariat avec l'ASCL et qu'il convient désormais d'en assurer la gestion.

La participation des familles sera identique à celle perçue par l'association, à savoir 10€/an pour les enfants jusqu'à 18 ans et 15 €/an pour les jeunes adultes et les séniors.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Constat de désaffectation et de déclassement des parcelles H304 et H311

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de finaliser la procédure, en constatant la désaffectation et le déclassement des parcelles sur lesquelles NEXITY va construire le programme de Folleville.

Il est à noter que ces parcelles ont fait l'objet d'un découpage et qu'elles sont désormais identifiées H 304 et H 311 (issues de la H 236).

Aussi, il convient d'autoriser le maire à céder ces parcelles à NEXITY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Contrat de réservation et acquisition d'un logement F5 à Folleville (rapport de la délib n°2016-024, pour précision)

Monsieur le maire précise qu'il convient de rapporter la délibération n°2016-024 du 20 mai 2016 et de délibérer de nouveau sur le même contenu, en précisant que le service des Domaines a émis, le 27 juin 2016, un avis favorable au prix d'achat de 300 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Acquisition de locaux d'activité à Folleville (rapport de la délib n°2016-025, pour précision)

Monsieur le maire précise qu'il convient de rapporter la délibération n°2016-025 du 20 mai 2016 et de délibérer de nouveau sur le même contenu, en précisant que le service des Domaines a émis, le 27 juin 2016, un avis favorable au prix d'achat de 400 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Désignation de représentants

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour remplacer M. Dominique TRUFFAULT en tant que représentant de la commune à différents syndicats, commissions et organismes.

Pour les représentations officielles, M. Dominique TRUFFAULT était représentant titulaire au CCAS, au SIA Thi-Feu-Cha, à la correspondance défense et suppléant au SMAERG, à la commission électorale et d'appel d'offres.

Monsieur le Maire invite les élus à candidater sur les représentations de leur choix.

Ainsi, M. Laurent MEULENYSER est désigné membre du CCAS.

M. Bertrand VACHETTE, représentant titulaire au SIA Thi-Feu-Cha et M. Daniel BOSSE en tant que suppléant.

M. Daniel BOSSE, représentant suppléant au SMAERG.

Mme Marie GARCIA, membre suppléante de la commission électorale.

M. Michel BUXERAUD, membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

M. Bertrand VACHETTE, correspondant défense titulaire et M. Rémi LUCET en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Avis sur la modification de statuts du syndicat SIAE Ru de Gally (SMAERG)

Madame Catherine LANEN explique qu'il s'agit de modifier l'article 2 des statuts du SMAERG pour permettre une intervention du syndicat sur les affluents du ru de Gally.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

9. Présentation du rapport d'activité annuel 2015 du SMAERG

Madame Catherine LANEN présente le rapport d'activité annuel qui est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel
2015 du SMAERG.

10. Présentation du rapport d'activité annuel 2015 du SIA –Thi-Feu-Cha

Madame Catherine LANEN présente le rapport d'activité annuel qui est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel
2015 du SIA –Thi-Feu-Cha.

11. Avis sur la dissolution du syndicat SI Incendie et Secours de Plaisir

Monsieur le maire explique que la « départementalisation » des services de secours est prévue par la loi. Aussi, le Préfet a rédigé un arrêté portant sur le périmètre de dissolution du SI Plaisir.

Les trois villes concernées, Beynes, Plaisir et Thiverval-Grignon doivent émettre un avis sur ce projet.

Il est à noter que la dissolution aura un impact négatif sur la fiscalité de la commune et des ménages.

Le Conseil Municipal émet un avis négatif à la dissolution du SI Plaisir, à l'unanimité.

Tour de table :

Monsieur Michel BUXERAUD dit que la bouche d'aération de la VMC de la cantine de l'école maternelle a été enfoncée et qu'il serait souhaitable de la protéger.

Madame Liliane BAYANO demande ce qu'il faut faire en cas de problème de nuisances sonores.

Monsieur le maire précise que seuls les gendarmes sont habilités à intervenir car les nuisances sonores sont réglementées et doivent faire l'objet d'une constatation desdits gendarmes ou par un huissier de justice.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande où en est le permis de construire de la route de Rougemont.

Monsieur le maire explique que le propriétaire a annoncé qu'il engageait une procédure au Tribunal Administratif pour contester le refus de permis.

Madame Nadine GOHARD rappelle que le festival Touches de Jazz, habituellement organisé dans les douves du château de Beynes, est cette année hébergé à Folleville, en raison des inondations survenues à Beynes.

Monsieur le maire souhaite de bonnes vacances à tous ; l'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h49.

Prochaine séance prévue le **vendredi 30 septembre 2016**,
sauf urgence ou délai de rigueur